

N°2023-12/78B

Objet : REALISATION D'UNE PISTE CYCLABLE RELIANT LATOUR-BAS-ELNE ET LE SECTEUR LITTORAL DES CAPPELLANS A SAINT-CYPRIEN : DEMANDE DE SUBVENTIONS.

L'an deux mille vingt-trois, le 06 décembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10		Pour :	9
En exercice :	10	Vote :	Contre :	0
Présents :	9		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, Thierry DEL POSO, François BONNEAU, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés ayant donné procuration : Nathalie PINEAU donne pouvoir à Thierry DEL POS.

Secrétaire de séance : Jean-Jacques THIBAUT

Date de convocation : 29 novembre 2023

Le Président expose à l'assemblée,

Vu l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Projet de territoire de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Considérant que la Communauté de Communes Sud Roussillon porte un projet de piste cyclable intercommunale (bidirectionnelle) d'une longueur de 3 200 mètres connectant le village de Latour Bas Elne au secteur littoral des Capellans (et par extension du Port) et au Cami de la Mar sur la commune de Saint Cyprien,

Considérant que ce projet présente les caractéristiques suivantes :

Délais prévisionnels de réalisation

Date prévisionnelle de début des travaux : 1^{er} avril 2024

Date prévisionnelle de mise en service : 1^{er} avril 2026

Coût global du Projet (et dépense subventionnable) : 1 488 200 euros hors taxes.

Ainsi, des demandes de subventions sont à réaliser en vue de financer le projet.

Tableau de financement prévisionnel :

DEPENSES	FINANCEMENTS SOLLICITES		
	FINANCEURS	%	TOTAL
1 488 200,00	Etat AAP	50	744 100,00
	La Région Occitanie	20	297 640,00
	Conseil Départemental 66	10	148 820,00
	CCSR		297 640,00
	TOTAL		1 488 200,00

Considérant que ce projet d'intérêt communautaire s'inscrit parfaitement dans les critères du 6^{ème} appel à projets de l'Etat "Fonds mobilités actives - aménagements cyclables" lancé le 20 janvier 2023,

Considérant que ledit projet est également éligible à des subventions de la Région Occitanie et du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales,

LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

☞ **APPROUVE** le projet de réalisation d'une piste cyclable reliant Latour-Bas-Elne et le secteur littoral des Capellans à Saint-Cyprien ;

☞ **DECIDE** de solliciter l'Etat, la Région Occitanie et le Département 66, pour l'obtention d'une aide financière conformément au plan de financement ;

☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

